



Question relative au remboursement de frais en maison de retraite

Par **lino44_old**, le **10/07/2007** à **12:19**

bonjour,

je ne suis pas très sûr que ma question soit postée dans la bonne catégorie mais c'est celle qui me paraissait le plus proche. Je vous remercie par avance de votre attention.. voici mon problème:

mon grand-père est décédé au début du mois de juin. Il résidait depuis plusieurs années en maison de retraite. Après son décès, ma mère, qui s'est occupé de lui pendant des années avant et après son placement en maison de retraite, a voulu récupérer la caution que mon grand-père avait laissée pour sa chambre lors de son arrivée. Seulement le directeur de la maison de retraite a refusé de rendre cette caution prétextant que, comme mon grand-père avait ensuite reçu des aides de l'aide sociale pour l'aider à payer les frais de son séjour, cette caution serait reversée au service de l'aide sociale.

je trouve cela particulièrement étonnant! je n'ai pas de connaissances spécifiques du droit dans ce domaine mais je me demande si cette démarche est bien légale!? en effet, l'aide sociale participait bien au recouvrement des frais de séjour de mon grand-père car il avait de faibles revenus mais en aucun cas elle n'a avancé le moindre euro pour la caution. celle-ci a été entièrement versée par mon grand-père à ces seuls frais! je tiens à préciser que l'aide sociale n'a été versée à mon grand-père que 2 ans seulement sur les 6 qu'il a passés dans la maison de retraite et que, en contrepartie, l'aide sociale prélevait automatiquement la quasi-totalité de ses retraites pour sous-couvert de frais de participation.

Autre point qui me semble anormal, le directeur a dit à ma mère qu'il reverserait la caution à l'aide sociale mais il ne nous a, à ce jour, fourni aucun reçu ou justificatif attestant que le dit versement a été fait.

je vous remercie par avance de votre aide sur ces questions. Le montant de la caution en

question est d'environ 1500 € (soit un mois de "loyer") et cet argent serait fort utile pour couvrir les frais liés aux obseques de mon grand-pere. Le but de ma demarche n'est donc pas lucratif et le but n'est pas d'en tirer un interet financier mais juste que l'argent de mon grand-père puisse servir à lui payer un dernier voyage digne!

j'espere que vous pourrez eclairer ma manterne sur les questions soulevées!

j'attend vos remarques et eventuelles questions

mercie